

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 04/15/2016 Date de révision: 06/23/2022 Version: 12

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT 1.1.

Nom du produit : Pyrogel 100 Code du produit : Non disponible

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES 1.2.

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1.3

Fabricant Distributeur

Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE 1.4.

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

21 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Non classé.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Etiquetage GHS

Étiquetage non applicable.

2.3 **AUTRES DANGERS**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

SUBSTANCE

Non applicable.

MÉLANGE 3.2

Nom	Identificateur de produit	%
Silice, amorphe, sous forme de fumée, sans cristalline	(n° CAS) 112945-52-5	6.00

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

Premiers soins après ingestion

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

: Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation Premiers soins après contact avec la peau cutanée se persiste, consulter un médecin.

: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant,

Premiers soins après contact oculaire retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé

par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une

personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS. AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une

délipidation et gerçure de la peau.

06/23/2022 FR (français) Page 1



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits

Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après contact oculaire

 Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion

 Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Inconnu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes de silicium, formaldehyde. Des traces de benzène (substance cancérigène) peuvent se former si chauffé dans l'air au-dessus de 149°C (300°F).

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales

: Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Conservez des personnes non requises loin de dégagement.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention

: Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Procédés de nettoyage

: Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition.

Autres informations : Risque de glissade sur la matière renversée.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols. N'avalez pas le produit. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène

: Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

*Silice, amorphe, sous forme de fumée, sans cristalline (112945-52-5)				
ACGIH	Non applicable.			
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mppcf)	20 mppcf		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	(80)/(% SiO ₂) mg/m ³		
USA - IDLH	US IDLH (mg/m³)	3000 mg/m³		
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	6 mg/m³		

^{*}Les limites d'exposition se trouvent sous la silice amorphe n° CAS 7631-86-9

06/23/2022 FR (français) 2/5



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION 8.2

Contrôles techniques appropriés

Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension,

émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection des mains Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. Pour la manipulation de grandes

quantités, portez des gants.

Protection oculaire Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter Protection des voies respiratoires

un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les

mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Liquide Apparence : Visqueux Couleur : Incolore Odeur Doux

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible рΗ Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair : 293 °C (559 °F) (COC) Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.07 - 1.075

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : 479 - 482 °C (894-899 °F) Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique

AUTRES INFORMATIONS 9.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ 10.1.

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

STABILITÉ CHIMIQUE 10.2.

Stable sous des conditions d'entreposage normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

06/23/2022 FR (français) 3/5



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone, oxydes de silicium, formaldehyde. Des traces de benzène (substance cancérigène) peuvent se former si chauffé dans l'air au-dessus de 149°C (300°F).

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

Pyrogel 100	
DL50 orale rat	Aucune donnée disponible
DL50 cutanée lapin	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible
Silice, amorphe, sous forme de fumée, sans	cristalline (112945-52-5)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Silice, amorphe, sous forme de fumée, sans	cristalling (1120/5-52-5)
Groupe IARC	3 – Inclassable (classé sous silice amorphe)
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pyrogel 100	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pyrogel 100	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

06/23/2022 FR (français) 4/5



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

AUTRES EFFETS NÉFASTES 12.5.

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé DOT (non-vrac) Non réglementé **TMD** : Non réglementé : Non réglementé IATA **IMDG** : Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

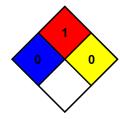
Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire de le Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

Silice, amorphe, sous forme de fumée, sans cristalline (112945-52-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Danger pour la santé NFPA : 0 Danger d'incendie NFPA : 1 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - EU

Pyrogel 100

Réglementations nationales ou locales

Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de la Californie pour causer des déficiences congénitales ou autres effets nocifs sur le système reproducteur.

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission : 04/15/2016 Date de révision : 06/23/2022 Autres informations Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

06/23/2022 FR (français) 5/5